

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 11 septembre 2018

Délibération N°2018-32

Suite à la convocation en date du 3 septembre 2018, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles GUILLON, s'est réuni le 11 septembre 2018 à 18h et a examiné le projet de délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la motion votée le 15 juin 2018, le Conseil d'Administration décide la création d'une Commission permanente d'évaluation des résultats du projet NEXT pour l'établissement.

L'objectif de la Commission sera *a minima* durant les 10 années théoriques de la mise en place du projet NEXT sous ses différentes phases progressives de :

- dresser un rapport annuel des progrès et des bénéfices pour l'Ecole, ses étudiants et ses diplômés, du projet NEXT sous ses différentes formes ; ce rapport sera présenté au CA pour débat à l'issue de chaque année civile ; il prendra notamment en compte des indicateurs quantitatifs et qualitatifs portant sur : l'évolution du *ranking* de l'Ecole, l'attractivité de l'Ecole pour les étudiants, l'attractivité de l'Ecole pour les enseignants-chercheurs, l'attractivité de l'Ecole pour les entreprises et partenaires industriels, l'évolution de la situation des diplômés sur le marché (i.e. employabilité et rémunérations des générations de diplômés), la qualité de vie au travail, l'évolution de la notoriété nationale et internationale... ainsi que des indicateurs propres au projet NEXT lui-même : mesure des synergies opérationnelles au sein du Pôle Scientifique de l'UN, bénéfices financiers pour l'Etablissement du dispositif ISITE, évolution de la gouvernance au sein de l'UN et de ses Pôles...
- sur demande spécifique du CA, réaliser ou faire réaliser toute étude, enquête ou analyse relative à aux impacts du projet NEXT et de l'ISITE pour l'Ecole et ses parties prenantes, étudiants et diplômés.

Délibération N°2018-32

Les travaux de la Commission ont vocation à représenter une base importante pour les décisions qu'aura à prendre le CA dans les années à venir, au fil des différentes étapes de la mise en place de NEXT et de la réalisation des objectifs contenus dans le projet ISITE.

La Commission pourra s'appuyer autant que de besoin sur les différents services de l'Etablissement, et notamment sur le service Communication.

DELIBERATION :

Le conseil d'administration émet un avis favorable sur la création d'une commission permanente pour l'évaluation des résultats du projet NEXT pour l'ECN dont la composition est la suivante :

- un membre désigné par le Directeur de Centrale Nantes,
- deux membres du CA désignés par les collèges des élus du personnel de l'Ecole au CA dont au moins un enseignant-chercheur,
- un membre du CA désigné par le collège des élus étudiants du CA,
- un membre désigné par le Président de l'association des Centraliens de Nantes.
- un enseignant-chercheur de l'Université de Nantes désigné par le Directeur de Centrale Nantes

Elle devra avoir été constituée pour le CA du 09/10/2018, au cours duquel elle présentera une liste d'indicateurs le plus précisément mesurables.

Membres élus présents et représentés : 22

Résultat du vote : 18 voix « pour », 4 abstentions

Le président de l'Ecole Centrale de Nantes



Gilles GUILLON

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 13/09/2018
La présente délibération a été publiée le 13/09/2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.